



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de parc d'activités du Spernot à Brest

Par délibération n°2016-04-056 du 29 avril 2016 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de parc d'activités à Brest.

Un dossier d'information sur le projet et un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

à partir du 19 février 2018

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest

- à la Mairie de quartier de Lambézellec

Le dossier d'information est également consultable sur le site internet brest.fr.

Par ailleurs, une réunion publique sera organisée dans le cadre de cette concertation le 26 mars 2018 à 18H15 au Centre social de Kéréderm.